

La stratégie régionale enseignement supérieur, recherche, innovation 2021-2027 SRESRI

■ Session du 14 décembre 2020

■ Avis présenté par M. Christian ROBLEDO, au nom de la Commission « Economie, Emploi, Recherche, Innovation ».

Entendues les interventions de Mme Fanny REYRE-MENARD (Chambres de métiers), M. Didier HUDE (FSU), Mme Diane OBLE (CGT), MM. Jean-Yves TESSIER (CFDT), Xavier de la BRETESCHE (MEDEF), Mme Marguerite FABRE (FO), M. Eric de LABARRE (enseignement supérieur),

Entendue l'intervention de Mme Stéphanie HOUËL, Vice-Présidente déléguée à l'Innovation, enseignement supérieur et recherche du Conseil régional

77 votants. Adopté par 52 pour, 10 abstentions, 15 contre.

La stratégie régionale enseignement supérieur, recherche, innovation (SESRI) 2021-2027 comporte trois ambitions, déclinées en huit objectifs et 21 mesures :

- Ambition I : Un plan campus régional
- Ambition II : Un accompagnement des trajectoires
- Ambition III : Une mobilisation pour anticiper et réussir les transitions

La volonté de la Région est de conforter son rôle dans la gouvernance en tant que chef de file. À l'horizon 2027, cette stratégie régionale se doit de porter une vision renouvelée des enjeux structurants de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'échelle régionale. Elle doit également apporter des orientations à même de répondre aux transitions actuelles et à venir (sociétales, environnementales, numériques...), amplifiées par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Pendant la phase de concertation, le CESER a voté le 7 juillet 2020 une contribution destinée à enrichir les réflexions et les orientations de cette stratégie. A la suite de cette contribution, le CESER examine aujourd'hui le SRESRI 2021-2027 et soulève plusieurs points de vigilance.

La structuration de la stratégie

Cette stratégie prend la forme d'un document d'orientation, articulé autour d'une hétérogénéité de mesures. La plupart des mesures proposées sont de portée générale même si certaines sont plus précises et concrètes dès lors qu'elles correspondent à des actions d'ores et déjà existantes (par exemple l'AMI « Industrie du futur » ou Connect Talent).

Le CESER relève que 21 mesures sont proposées. Les principales préconisations du CESER sont reprises lisiblement dans les objectifs et mesures de la stratégie, s'agissant notamment de l'anticipation et de l'accompagnement aux mutations, du développement d'une stratégie de campus en réseau, du parcours des étudiants. La préconisation concernant la collaboration public – privé est présentée au sein de l'ambition III « Une mobilisation pour anticiper et réussir les transitions ». Le CESER souligne par ailleurs que sa préconisation relative à la « région de la connaissance » se retrouve dans l'ensemble de la stratégie. Enfin, la stratégie accorde une place importante au réseau des Technocampus, ce qui s'inscrit en cohérence avec la stratégie mise en place par la Région.

L'interrégionalité et les interactions avec les échelons supra-régionaux

Le CESER insiste sur l'importance des démarches collaboratives en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation menées à l'échelle régionale. Forts des partenariats noués à l'échelle régionale, il invite à bâtir des démarches de coopération élargies au-delà des acteurs ligériens. A ce titre, il souligne que les collaborations interrégionales sont sources de dynamisme et constituent des ressorts de développement.

La stratégie aborde les interactions avec les échelons suprarégionaux (nationaux et européens) sous le prisme de la relation administrative et financière. Le CESER souligne que ces interactions

sont aussi à penser sous l'angle de la valorisation des compétences et des marqueurs de différenciation que les acteurs régionaux peuvent mettre en exergue pour capter des financements. Il s'agit d'un enjeu particulièrement prégnant dans la perspective du lancement du futur programme d'investissement d'avenir (PIA 4) ou du programme Horizon Europe. La convergence des financements représente un effet levier pour insuffler et déployer des programmes de recherche et d'enseignement sur les territoires.

L'enjeu de différenciation et de spécialisation intelligente

La stratégie pointe des enjeux de différenciation régionale et de spécialisation intelligente à travers une approche souvent individuelle. Les marqueurs de différenciation territoriale que sont la « santé du futur » et « l'usine du futur » sont ainsi cités dans la stratégie. Le CESER note que ces thématiques ne doivent pas omettre d'autres marqueurs de différenciation à même de fédérer plusieurs acteurs à l'échelle régionale, comme la filière microalgue qui fait l'objet d'une feuille de route régionale adoptée lors de la session d'octobre 2020. Le CESER souligne par ailleurs l'élaboration en cours de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRISI) qui permettra de prendre connaissance des spécialisations de la Région.

Les projets collaboratifs

Le CESER renouvelle l'attention particulière qui doit être portée aux retours d'expérience sur les projets collaboratifs d'envergure n'ayant pas abouti ainsi que sur le fonctionnement des dispositifs d'innovation collaborative déployés sur les territoires depuis plusieurs années (pôles de compétitivité, Instituts de Recherche technologiques, Société d'Accélération du Transfert de Technologies). L'évaluation des dispositifs existants, en particulier les démarches intégrées Recherche - Formation – Innovation (RFI), et les pôles de compétitivité après régionalisation doivent faire l'objet d'un suivi attentif dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

Au titre des projets collaboratifs, la mise en synergie du monde académique et économique (au travers notamment des pôles de compétitivité) représente des opportunités de relance sur les territoires qu'il est nécessaire d'accompagner dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en favorisant par exemple les collaborations public-privé.

Enfin, le CESER souhaite que le SRESRI 2021-2027 s'accompagne d'une stratégie de programmation budgétaire dans le cadre des programmes opérationnels européens et du futur contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027. Cette stratégie doit également s'articuler étroitement avec les autres stratégies régionales en cours de déploiement ou en phase de redéfinition, en particulier avec la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRISI).